

DATE _____

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE _____

ÉLÈVE _____ PARENT/TUTEUR _____

Cher parent ou tuteur,

En raison de la fermeture des écoles imposée par la COVID-19, le test d'Évaluation de progrès en anglais comme deuxième langue de l'État de New York (New York State English as a Second Language Achievement Test, NYSESLAT) a été annulé pour 2020. Les élèves non anglophones (English Language Learners, ELL) recevront les mêmes services conformément aux unités d'études pour le programme d'enseignement anglais comme nouvelle langue (English as a New Language, ENL) prévues par le Département de l'Éducation de l'État de New York (NYSED), en fonction de leur niveau de compétence en 2019 selon le test NYSESLAT. Nous prévoyons que le test NYSESLAT sera de nouveau administré au printemps 2021. Dans cette attente, les districts sont encouragés à utiliser leurs meilleurs outils de suivi des progrès pour assurer une instruction appropriée en fonction des besoins individuels de l'élève.

La case cochée ci-dessous indique le statut ELL actuel de votre enfant.

Éligibilité continue

Votre enfant a obtenu le niveau _____ au test de NYSESLAT 2019, ce qui signifie qu'il est encore admis à bénéficier de services offerts aux élèves non anglophones (ELL) en vertu de l'Article 154 des Règlements du Commissaire de l'Éducation. Votre enfant demeurera dans le programme ELL où il ou elle est actuellement inscrit(e).

Sortie du programme ELL

En fonction des résultats du Test NYSESLAT 2019, où votre enfant a obtenu le niveau « Progrès Notable » (« Expanding »), et de la note de 65 ou plus obtenue en janvier 2020 à l'examen final de l'État de New York en anglais (English Regents Exam), votre enfant est désormais un *Ancien élève non anglophone* du programme ELL (Former ELL), mais il ou elle est en droit de recevoir au moins deux années de services destinés aux anciens élèves non anglophones « Former ELL ». Également pour les deux prochaines années, votre enfant continuera à bénéficier de certaines adaptations au cours des examens d'évaluation de l'État de New York.

Identification initiale d'ELL

Sur la base des réponses que vous avez données au Questionnaire sur la langue parlée à la maison (Home Language Questionnaire), ainsi que des résultats de l'entretien personnel, il a été déterminé que votre enfant est un potentiel ELL et aura le droit de recevoir des services d'enseignement de l'anglais pour élèves non anglophones (ELL) en attendant que le test d'identification de l'État de New York pour les élèves non anglophones (New York State Identification Test for English Language Learners, NYSITELL) soit administré. Les résultats du test NYSITELL détermineront le statut ELL, le niveau de compétence et les unités d'études d'enseignement anglais comme nouvelle langue (ENL) que votre enfant recevra à partir de ce moment conformément à l'article 154 du Règlement du Commissaire de l'Éducation.

Pour toutes questions, veuillez-vous adresser à _____

Cordialement,

Directeur / Directrice ou personne désignée